

Assurance Etudiant Santé Internationale

Document d'information sur le produit d'assurance

Produit conçu par APRIL International Care France, Groupama Gan Vie, Chubb European Group SE et Solucia P.J.



L'assurance en plus facile.

Produit : Crystal Studies (Ref : CS 2018)

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle comme les conditions générales et le guide assuré. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Crystal Studies est une solution d'assurance santé dédiée aux enfants scolarisés et étudiants de moins de 41 ans, séjournant hors de leur pays de nationalité, pour une durée minimale d'un mois et maximale d'un an à l'occasion d'un voyage, d'un séjour linguistique ou au pair, d'un stage et dans le cadre de leurs études. Ce contrat propose une garantie Responsabilité Civile ainsi qu'une liste de services associés mentionnés ci-dessous.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des **plafonds** qui figurent dans le tableau de garanties.

LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES :

✓ HOSPITALISATION

Médicale ou chirurgicale
Traitement de troubles mentaux ou nerveux
Chambre privée

✓ MEDECINE COURANTE

Consultations et actes de généralistes et spécialistes
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes
(suite à un accident caractérisé)
Radiologie, pharmacie, examens de laboratoire

✓ OPTIQUE (suite à accident caractérisé)

Verres et montures
Lentilles de contact

✓ DENTAIRE

Soins dentaires d'urgence
Prothèses dentaires (suite à accident caractérisé)

L'ASSISTANCE ET LES SERVICES SYSTEMATIQUES :

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

LES SERVICES ET GARANTIES OPTIONNELS :

MODULE GRATUIT DE REMBOURSEMENT EASY CLAIM

ASSISTANCE JURIDIQUE

INDIVIDUELLE ACCIDENT

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE

ASSURANCE BAGAGES

REPORT DE DÉPART

1^{er} AVIS MEDICAL

Les garanties précédés d'une coche verte (✓) sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les garanties autres que celles mentionnées précédemment.
- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat.
- ✗ Les indemnités en cas d'arrêt de travail.
- ✗ Toute dépense non médicalement nécessaire.
- ✗ Les frais de dermatologie et de vaccination.



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

! Communes à toutes les garanties :

La pratique de sports présentant des caractéristiques dangereuses (voir conditions générales), impliquant un animal ou la pratique de sport, exercée à titre professionnel.

Les conséquences de l'alcoolémie et de l'ivresse de l'assuré.

! Garantie Frais de santé :

Les conséquences de toute affection médicale ou infirmité survenue avant la date de signature de la Demande d'adhésion.

Toute dépense d'ordre médical et chirurgical non nécessaire (ainsi que leurs conséquences) ou non prescrite par une Autorité médicale compétente.

! Garantie Assistance rapatriement:

Les conséquences d'une inobservation volontaire de la réglementation du pays visité ou de la pratique d'activité non autorisées par les autorités locales.

Les maladies antérieurement constituées avant le départ et comportant un risque d'aggravation ou de récurrence;

! Garantie Responsabilité Civile Vie privée, stages et locative :

Les dommages causés aux objets et animaux appartenant à l'Assuré ou lui ayant été prêtés ;

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS :

! Communes à toutes les garanties :

Certaines garanties sont soumises à des plafonds ainsi qu'à des franchises qui figurent dans le tableau de garanties.

! Garantie Frais de santé :

Si des soins nécessitant un Accord préalable sont dispensés sans Accord préalable, une franchise de 20% sera appliquée en cas d'hospitalisation (hors cas d'accident ou d'urgence).

Les listes complètes des exclusions et restrictions se trouvent dans les conditions générales.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ En cas de choix d'une couverture au 1^{er} euro : les garanties sont acquises dans le monde entier, hors de mon pays de nationalité. Les garanties sont aussi acquises dans mon pays de nationalité pour des périodes inférieures à 90 jours consécutifs entre deux séjours dans mon pays de destination.
- ✓ En cas de choix d'une couverture en complément de la CEAM : les garanties sont acquises pour toute la durée du séjour principal à l'étranger dans les pays listés dans les conditions générales. Les garanties sont acquises dans mon pays de nationalité pour des périodes inférieures à 90 jours consécutifs entre deux séjours dans mon pays de destination, uniquement si mon pays de nationalité fait partie de cette liste de pays.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie

A la souscription du contrat

- Je suis tenu de régler la cotisation selon les échéances prévues au contrat.
- Si j'ai plus de 30 ans, je suis tenu de remplir avec la plus grande exactitude le questionnaire de santé.
- Je dois être âgé de moins de 41 ans à la date d'effet du contrat.
- Je dois être étudiant ou étudiant assimilé, scolaire ou au pair pendant toute la durée du contrat et être en mesure de présenter des preuves en cours de validité à tout moment.
- Je dois régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat

- Je suis tenu de fournir toutes pièces et documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat.
- Je suis tenu d'informer APRIL International Care France en cas de changement de situation personnelle, statut, domicile, activité
- Je suis tenu de prévenir APRIL International Care France de toute autre souscription auprès d'autres organismes de Sécurité Sociale, mutuelle et/ou organisme assureur.

En cas de sinistre

- Faire parvenir par voie électronique ou postale la demande de remboursement (se référer aux conditions générales pour les modalités d'envoi).
- Conserver les factures originales pendant une période de 2 ans.
- Contactez APRIL International Care France pour obtenir un accord préalable quand la situation et la garantie le requiert.



Quand et comment effectuer les paiements ?

- La cotisation est payable en euros,
 - en intégralité au moment de l'adhésion, par chèque ou carte de paiement,
 - mensuellement, par prélèvement SEPA.
- En cas d'impossibilité absolue de règlement en euros, je pourrai effectuer un virement sur notre compte bancaire.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

À la date d'effet indiquée sur le certificat d'adhésion sous condition suspensive du paiement de la Cotisation due.

Fin de la couverture

- en cas de non-paiement des cotisations ;
- en cas de dénonciation de la convention par l'organisme assureur ou par l'Association des Assurés APRIL à l'échéance annuelle ;
- dès que je cesse de répondre aux conditions d'adhésion ;
- le jour de mon retour définitif vers mon pays de nationalité ;
- le dernier jour porté sur le certificat d'adhésion.
- Il est possible de renoncer à mon contrat dans un délai de 14 jours suivant la réception de votre Certificat d'adhésion.

Le produit Crystal Studies est un contrat pour une durée déterminée. A la fin de votre contrat, vous pouvez demander à le renouveler 3 fois maximum (sous réserve de l'acceptation de l'organisme assureur).



Comment puis-je résilier le contrat ?

- En cas d'annulation de mon séjour, je dois prévenir APRIL International Care France avant la date d'effet et transmettre les originaux du certificat d'adhésion et éventuellement de la carte assuré.
- Je peux écourter la durée de votre contrat en cas de retour anticipé et définitif dans mon pays de nationalité en nous faisant parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, un justificatif attestant mon retour définitif.

Crystal Studies est un produit conçu par :

- **APRIL International Care France**, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 et régie par le Code de l'assurance français.
- **Groupama Gan Vie** (assureur Santé / Individuelle accident), RCS Paris 340 427 616, 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 8, France
- **CHUBB European Group SE** (assureur Rapatriement / Responsabilité civile / bagages / report de départ), entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie
- **Solucia PJ** (assureur assistance juridique), RCS Paris 481 997 708, 3, boulevard Diderot, CS 31246, 75590 Paris Cedex 12, FRANCE.